



ADMINISTRATION GENERALE

Affaire traitée par :

Déléguée sociale  
Case postale 176  
CH – 1920 MARTIGNY 1  
☎ 027 / 721.26.18

[www.martigny.ch](http://www.martigny.ch)

Martigny, le 10 mai 2019 / CRA

Plan canicule

Madame, Monsieur,

Depuis de longues années de fortes chaleurs sont constatées durant la saison estivale et des mesures préventives ont été mises en place par la Confédération. Elles consistent principalement en une phase de veille sanitaire du 1er juin au 31 août, période durant laquelle le médecin cantonal peut être amené à déclencher le dispositif d'alerte en cas de persistance de canicule.

Dans un souci du bien-être de ses aînés, la Ville a élaboré un plan communal lié à la canicule. Cette action est prévue pour les citoyennes et citoyens ayant plus de 75 ans. A cet effet, les personnes désirant bénéficier d'un contact téléphonique ou d'une visite préventive, *uniquement lors d'une alerte canicule transmise par le médecin cantonal*, peuvent s'inscrire à l'aide du talon réponse ci-joint à retourner avant le 1<sup>er</sup> juin 2019 à l'adresse suivante :

**Céline Roduit Arlettaz, déléguée sociale, Avenue du Grand-St-Bernard 4, 1920 Martigny  
ou [celine.roduitarlettaz@villedemartigny.ch](mailto:celine.roduitarlettaz@villedemartigny.ch)**

Les personnes déjà suivies par le centre médico-social et bénéficiant d'une aide à domicile n'ont pas à se signaler.

En annexe à ce courrier, vous trouverez également les gestes simples à adopter en cas de fortes chaleurs.

En vous souhaitant de passer un agréable été, à Martigny ou hors de nos frontières communales, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Le Secrétaire

Olivier DELY

La Présidente

Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ

Annexe mentionnée